

Observatoire des conseils de quartier
et de la démocratie participative du 14^{ème} arrondissement

Rapport d'étape thématique

Thème : Budget des conseils de quartier

Préambule :

Prévu par la Charte des conseils de quartiers du 14^{ème} arrondissement, un "Observatoire des conseils de quartier du 14^e arrondissement" est en charge de "faire part des principaux acquis et problèmes constatés et de proposer des suggestions d'amélioration".

L'Observatoire des conseils de quartier a souhaité focaliser un de ses rapports à la question récurrente des budgets des conseils de quartier.

Chapitre 1/ Des budgets des conseils de quartier ?

Conformément à la règle édictée pour tout Paris, les conseils de quartier du 14^{ème} sont dotés annuellement, depuis 2002, d'un budget de fonctionnement de 3306 euros et d'un budget d'investissement de 8264 euros.

Constats :

- Les conseils de quartier ont pleinement pris conscience des budgets dont ils sont dotés. En témoigne notamment l'utilisation régulière du budget de fonctionnement.
- Par ailleurs, les discussions sur les propositions de dépenses sont régulièrement l'occasion de débats sur la provenance de ces budgets, sur leur pertinence (absolue et relative), sur les priorités à accorder à tel ou tel projet.

Préconisations :

- **L'observatoire recommande de conserver des budgets aux conseils de quartier. Il estime qu'ils contribuent pleinement à une des missions des conseils de quartier, celle du renforcement des**

pratiques démocratiques régulières parmi nos concitoyens (le débat puis le vote sur les choix budgétaires étant un des aspects importants de ces pratiques démocratiques).

- Compte-tenu de la différence de rythme entre les travaux des conseils de quartier (étalés et progressifs sur une durée de trois ans) et la programmation annuelle du budget municipal, l'observatoire préconise de privilégier les reports de budgets non encore utilisés à l'intérieur d'une mandature de conseil de quartier. Il préconise aussi le report de budgets liés à des projets votés mais non encore réalisés.

Chapitre 2 : Budgets de fonctionnement des conseils de quartier :

Principaux acquis :

- A l'exception d'un conseil, les conseils de quartier du 14^{ème} utilisent très largement, voire complètement, leur budget de fonctionnement, selon un rythme annuel régulier
- Ce budget de fonctionnement sert ainsi :
 - A l'organisation opérationnelle des réunions plénières (souvent pour des moments conviviaux de fin de réunion, parfois des locations de salle ou de matériel, ..)
 - A la communication des conseils de quartier (journal du conseil de quartier à Montsouris-Dareau, flyers spécifiques, matériel pour des opérations de communication dans l'espace public, ...)
 - A l'organisation de rendez-vous festifs de quartier (fêtes de la musique ou du 14 juillet à Mouton-Duvernet, poulets du monde ou apéros de quartier à Pernety, fête de la soupe à Didot/Plaisance/Porte de Vanves, rendez-vous galettes à Jean Moulin Porte d'Orléans, etc ...)
- Les 6 conseils de quartier ont souhaité également s'en servir pour financer ensemble, depuis 10 ans, chaque année, les dépenses liées à l'organisation d'un réveillon solidaire des conseils de quartier lors du passage à la nouvelle année.

Suggestions d'amélioration :

Le montant du budget annuel de fonctionnement est constant à l'euro près depuis 2002, contrairement à l'ensemble des services et prestations couverts par ce budget qui ont régulièrement augmenté : selon l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>)

- Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 3 306,00 Euros en 2001 correspond à celui de 4 121,10 Euros en 2017.
- Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 3 306,00 Euros en 2017 correspond à celui de 2 652,12 Euros en 2001.

L'observatoire recommande d'augmenter désormais régulièrement le budget de fonctionnement des conseils de quartier pour, au minimum, leur préserver une capacité d'action similaire.

Il pose la question d'une augmentation significative de ces budgets de fonctionnement pour leur permettre de développer cette capacité d'animation locale, demande récurrente des conseils de quartier du 14^{ème}.

Chapitre 3 : Budgets d'investissement des conseils de quartier :

Constats :

- Pendant de nombreuses années, les conditions de mise en œuvre du budget d'investissement ont rendu difficile sa consommation :
 - Certains conseils de quartier ont, malgré tout, discuté et voté des projets d'investissement dans l'espace public mais se sont heurtés, pour la réalisation de ces projets, à une inertie excessive lors de leurs réalisations (le cas emblématique des 4 ans pour installer un moniteur de télévision à la bibliothèque Georges Brassens en atteste mais de nombreux autres projets n'ont été réalisés qu'au prix d'incessants rappels des conseils de quartier)
 - Devant l'expérience de ces conseils, les autres conseils de quartier ont renoncé à faire des propositions
- A noter toutefois que le budget d'investissement a été, plusieurs fois utilisé pour financer des études (étude des bruits de voirie le long du parc Montsouris, étude action pour le square Lichtenberger, étude exploratoire pour la gare PC du petit Montrouge).
- Au deuxième semestre 2016, une mobilisation spécifique et exceptionnelle de l'ensemble des acteurs et des modalités nouvelles ont permis aux conseils de quartier de proposer 70 projets d'amélioration de leurs quartiers : après études techniques, 45 projets ont été proposés aux votes et 30 projets ont été votés au titre de leur budget d'investissement.

Préconisations et suggestions d'amélioration :

- L'observatoire préconise de conserver les budgets d'investissements des conseils de quartier dans la mesure où :
 - Ils s'inscrivent pleinement dans le rôle des conseils de quartier en termes de « proposition, de suggestion et d'initiative sur tous les aspects de la vie du quartier », tel que défini dans l'article 1 de la charte des conseils de quartier

- Ils sont la continuité naturelle des travaux et échanges du conseil de quartier, que ces échanges aient lieu sur place dans une partie du quartier (marche exploratoire, agora participative, ...) ou dans des commissions thématiques.
- Ils ne sont pas remplacés par le dispositif du budget participatif, puisque ce dernier adresse plutôt des projets de plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros, là où les budgets d'investissement adressent des projets de plusieurs centaines ou milliers d'euros.
- **L'Observatoire recommande de poursuivre la mobilisation des acteurs initiée autour des budgets d'investissement, voire de l'amplifier (une marge de progression étant souhaitable).**
 - **Cette mobilisation devrait s'articuler autour d'un suivi très régulier sur l'avancement progressif de mise en œuvre des projets votés, la mise en œuvre effective étant une puissante incitation naturelle à proposer d'autres projets** (un point récurrent de communication dans l'ordre du jour des plénières peut ainsi lui être dédié)
 - Pour permettre l'émergence puis le vote de nouveaux projets pour la partie des budgets non encore votés, l'observatoire préconise une démarche analogue à celle initiée au deuxième semestre 2016 puis reproduite au deuxième semestre 2017 (on y a vu notamment le bénéfice d'un calendrier structurant et une mobilisation plus soutenue des acteurs techniques municipaux)